



Victoire!!!

Cela fait maintenant plus de 3 ans que la CGT est la seule organisation syndicale à défendre les travailleurs les plus précaires dans notre entreprise.

En effet, notre direction s'octroie le droit, en dépit de toutes les lois, de ne pas rémunérer les intérimaires et les nouveaux embauchés au taux horaire minimum (smic) concernant les majorations de nuit et heures supplémentaires.

Elle reconnaît son erreur et s'excuse en rejetant la faute sur une anomalie du service paye. Mais ceci est encore une fois un mensonge car malgré plusieurs interventions de la CGT (depuis 2019), notre direction assumait ses actes.

En voici la preuve: (question CSE de juin 2019)

Intérimaire :

Avez-vous une réponse à nous donner suite au mail du 23 avril 2019 ?

(Mail concernant le taux horaire des intérimaires qui est en dessous du taux horaire du SMIC)

Rép. Direction : « Le SMIC ne se résume pas seulement au taux horaire, certaines primes entre dans le calcul de celui-ci. Un point a été fait avec les agences intérimaires et pour nous nous sommes dans la l'égalité. »

CGT : Pour nous, le taux horaire des intérimaires doit être égal ou au-dessus de 10,03 euros (SMIC horaire) car si ce n'est pas le cas les heures supplémentaires ainsi que les majorations de nuit sont payées en dessous du SMIC.

Devant le mépris de la direction envers la CGT, nous n'avons pas eu d'autre choix que de médiatiser cette affaire par voie de presse.

(Voir l'article paru dans Médiapart ci-contre...)

Encore une fois, que font les 2 syndicats majoritaires pour les salariés?

Bien évidemment, il est bien plus facile pour eux de faire du racolage une fois ces salariés embauchés afin de leur vendre leur carte syndicale et de leur promettre monts et merveilles.

Le SNI préfère défendre la direction dans son affichage plutôt que de représenter les salariés.

FO, comme à son habitude, est resté de marbre...

A chacun sa vision du syndicalisme !!!

**Nous à la CGT, nous sommes
là pour défendre l'intérêt de
tous les salariés !!!**

La CGT